

<https://enseignants.se-unsa.org/Contrats-aides-l-inquietude-grandit>



Contrats aidés : l'inquiétude grandit

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 30 août 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Quelques jours seulement après que la dotation de 50000 contrats aidés a été dévoilée, le gouvernement et le ministère multiplient les annonces : diminution des contrats compensée par la transformation des contrats aidés en contrat d'AESH, création d'emplois supplémentaires d'AESH...

Le SE-Unsa a décrypté les chiffres et les mots : le bilan est inquiétant.

Accompagnement des élèves en situation de handicap

Le ministre a beau afficher une priorité absolue à l'accompagnement du handicap et assurer que la promesse présidentielle que chaque élève handicapé soit accompagné sera tenue, pour le SE-Unsa le compte n'y est pas. Certes, une partie des 23 000 contrats supprimés à la rentrée 2017 sont compensés par leur transformation en 6400 emplois d'AESH, mais ce n'est rien de moins que la poursuite du plan de pérennisation engagé par François Hollande en 2015.

8000 AESH en plus à la rentrée ? Non ! Seulement 1600 !

80% de ces emplois sont issus de la transformation de contrats aidés en contrat d'AESH, les 6400 emplois déjà budgétés lors de la précédente mandature : voilà qui relativise considérablement les annonces de J.M. Blanquer.

Pour le SE-Unsa, l'école inclusive est une priorité, et l'accompagnement est un des éléments indispensable à sa réussite : alors que les besoins en accompagnement ne cessent de croître, comment tenir cette promesse avec une telle baisse des contrats aidés et une si faible augmentation du plafond d'emploi des AESH ? En plus de la poursuite du plan de pérennisation, nous demandons une augmentation significative des recrutements d'AESH.

Le SE-Unsa appelle les collègues qui attendent l'arrivée d'un accompagnant à interpeller le président de la République en [signant notre pétition](#).

Aide administrative

Les instructions adressées aux recteurs précisent que l'aide à la direction d'école sera maintenue "à la marge", en privilégiant les directions d'école sans décharges. Le 28 août, J.M. Blanquer affirmait pourtant que les 50 000 contrats aidés seraient affectés à l'accompagnement du handicap, et nos premières remontées du terrain lui donnent raison : dans certains départements c'est la totalité des contrats d'aide administrative qui ne seront pas renouvelés.

Pour le SE-Unsa, cette mission a toujours été la variable d'ajustement de la politique d'emploi aidé. Cette disparition va contribuer à la dégradation des conditions de travail des directeurs. Le SE-Unsa réclame le maintien de l'existant et la création à terme d'un secrétariat pérenne.

Le SE-Unsa appelle les collègues concernés à [agir auprès de leur administration](#).

Personnels en contrat aidé

Que dire enfin des 12 000 personnes qui seront sans emplois au 1er septembre ? Se retrouver au chômage et privé de 650Euros et d'un accès à l'emploi c'est une situation dramatique pour les personnes concernées.

Pour le SE-Unsa, les collègues toujours éligibles à un CUI doivent se voir proposer une solution rapide de ré-emploi. Nous rappelons que la question de la formation des agents en contrats aidés vers l'accès à l'emploi et une meilleure insertion professionnelle reste primordiale.

Le SE-Unsa appelle les personnels non renouvelés à [s'adresser directement au Dasen](#).

Le SE-Unsa a adressé un courrier au ministre de l'Éducation nationale et à la Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées pour attirer leur attention sur les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves impactés par cette mesure (cf. PJ).